

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
Rue neuve - 25 Avril 2017
Travaux abattage arbre propriété De Roquefeuil

Le Maire de la Commune de PIERRE DE BRESSE,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu les articles L2211.1, L2212.1, L2212.2 et L2213.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant que les travaux d'abattage d'un frêne effectués par la SARL Rebouillat Père et Fils de Mouthier en Bresse - 71, sur la propriété de Mr Philippe de ROQUEFEUIL, 11 rue de l'église, nécessitent de réglementer le stationnement et la circulation sur la rue neuve le 25 Avril 2017 ;

ARRETE

Article 1 : le Mardi 25 Avril 2017, Rue Neuve, depuis les 2 intersections avec la rue de l'église jusqu'à l'intersection avec la rue du bas de Pierre, pendant la durée et sur l'emprise du chantier précité, la circulation des véhicules et le stationnement seront interdits.

Article 2 : La signalisation règlementaire correspondante sera mise en place par la SARL Rebouillat père et fils de Mouthier en Bresse - 71, chargée de réaliser les travaux.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PIERRE DE BRESSE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la SARL Rebouillat père et fils de Mouthier en Bresse - 71 et affiché.

Fait à PIERRE DE BRESSE, le 21 Avril 2017

**Le Maire,
Claudette JAILLET**